

Département de Loir-et-Cher  
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay  
Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Vote pour : 0  
Vote contre : 12  
Abstention : 3

Date de la convocation :  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

*Séance du 08 AVRIL 2021*

L'an deux mil vingt et un, le huit avril, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2021 s'est réuni, à la salle polyvalente exceptionnellement (cause crise sanitaire COVID 19), en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Annick MOREL - Patrick MOREL - Françoise PLAT- Guy DUCHOSSOIS - Jocelyne DELLA PUPPA - Jean-Luc ESNAULT- Evelyne CAIL - Pedro BÄCHLER - Sylvain DECOURS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX

**Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur Jean-Luc ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N°</u> <b><u>43/2021</u></b>	<b>Objet :</b> <b>Remise gracieuse sur le loyer du Bar tenu par M Nozacmeur d'avril à juin</b>	<b>7. FINANCES LOCALES</b> <b>7.1 DECISIONS BUDGETAIRES</b>
------------------------------------	---	--

Suite aux restrictions sanitaire pendant la crise COVID, le bar n'a pas pu faire bénéficier de tous ses services comme d'habitude, d'où une perte de revenus.

Compte-tenu de la situation financière de M NOZACMEUR et de la crise COVID, il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur cette remise gracieuse d'Avril à Juin.

Le loyer s'élève à 365,99 € TTC.

Décision

Le conseil municipal décide de ne pas accorder de remise gracieuse d'Avril à Juin 2021.

La Maire,  
  
Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture  
le 12/04/2021 et de la publication le 12/04/2021

La Maire,  
  
Françoise PLAT